



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 26  
Nombre de membres représentés 6  
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 11 octobre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETÉLLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Julien KARAM donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Monsieur Areski OUDJEBOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 13**

**RÉPARTITION DU BONI DE LIQUIDATION - 2022/2025 - ACTUALISATION**

**PREAMBULE - Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Conseillère municipale déléguée au logement**

Mes chers collègues,

Le 15 décembre 2020 vous avez approuvé la convention d'affectation du boni de liquidation de l'Office public de l'habitat de Joinville-le-Pont et son annexe détaillant les opérations projetées.

L'excédent de liquidation est d'environ 29,5 millions d'euros. Il est destiné à financer en priorité la

221011\_13

production de logements sociaux sur la Commune et, de manière moindre, la réhabilitation quand cette dernière permet des gains importants en matière de consommation d'énergie.

Je vous propose d'actualiser et donc d'approuver les évolutions qui sont présentées dans le tableau joint à la présente délibération :

- Les montants attribués aux opérations déjà validées (réhabilitation de la résidence Espérance et résidence universitaire/CHU) ne sont pas modifiés même si l'évolution à la hausse du prix de revient des opérations est à souligner,
- L'opération prévue initialement sur les espaces verts de la résidence E. Voisin est abandonnée. Vous savez par ailleurs que la Ville a demandé à l'EPT Paris Est Marne et Bois, dans le cadre de la modification du PLU, de préserver ces espaces pour les rendre inconstructibles,
- L'opération de réhabilitation des foyers logements Dagoty/Wilson est mise de côté pour permettre la construction d'une résidence autonomie neuve répondant aux dernières exigences de confort des résidents mais aussi d'isolation. Un montant de boni sera attribuée à cette opération mais il n'est pas encore arrêté,
- Le montant attribué à l'opération de la ZAC des Simonettes à Champigny par devoir de solidarité intercommunale, n'est pas modifié mais l'avancement de l'opération n'étant pas clairement arrêtée, il conviendra de délibérer ultérieurement sur un montant définitif.

Par ailleurs nous vous proposons d'approuver deux nouvelles opérations :

- Le projet Artemisia situé quai de la Marne qui comprend 38 logements répartis dans une pension de famille et une résidence d'accueil pour un montant de 2 200 753 euros. Ce projet vous a déjà été présenté. C'est Logirep le bailleur qui porte l'investissement et l'AAPISE qui sera le gestionnaire.
- L'opération d'acquisition/réhabilitation de l'immeuble de rapport du 8 rue de Paris par le bailleur Seqens avec le portage foncier de l'EPFIF. Cette opération exemplaire qui permettra de créer 24 logements sociaux en centre-ville peut bénéficier d'un boni de 1 800 000 d'euros.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'actualisation de la répartition du boni de liquidation et notamment ces deux nouvelles opérations.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°21 du conseil municipal du 15 décembre 2020 - convention d'affectation du boni de liquidation de l'Office public de l'habitat de Joinville-le-Pont
Principaux documents de référence	- annexe d'actualisation de la répartition du boni de liquidation

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 03/10/2022

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	28	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "j'agi j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "j'agi j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "j'agi j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "j'agi j'innove pour joinville-le-pont")

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les deux opérations suivantes :

- Le projet Artemisia situé quai de la Marne qui comprend 38 logements répartis dans une pension de famille et une résidence d'accueil qui bénéficie d'un montant de boni de 2 200 753 euros (bailleur : Logirep).
- L'opération d'acquisition/réhabilitation de l'immeuble de rapport du 8 rue de Paris. Cette opération permettra de créer 24 logements sociaux en centre-ville pour un boni d'un montant de 1 800 000 d'euros (bailleur : Seqens)

**Article 2** : Approuve le tableau de répartition du boni de liquidation tel qu'annexée à la présente délibération.

**Article 3** : Autorise Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 OCT. 2022

20 OCT. 2022

Notifiée à l'intéressé le : 17 OCT. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 OCT. 2022 A Joinville-le-Pont le

